

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_054

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

OBJET : VOTE DU TAUX DE LA TEOM 2025

Date de la convocation : 18 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 29
Pouvoirs : 7
Votants : 36

Résultat des votes :

Pour : 36
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Laurette BOTTA à Anne LENFANT, Murielle GIRAUD à Marylène GUIJARRO, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR, Pierre FAYARD à Bruno STASIAK.

En application des articles 1636B sexies et 1609 quater, du Code Général des Impôts, il convient de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il est proposé de voter un taux de TEOM de **10.90 %** pour 2025, identique à celui de 2024.

➤ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **ADOpte** un taux de TEOM de **10.90 %** pour 2025.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 09/04/2025

La Présidente,
Anne LENFANT.



ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

1259 TEOM - I

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 155 COEUR DE CHARTREUSE

Bases exonérées sur délibération : 98 551
Pas de plafonnement institué : >>>>>>>
Coefficient : >>>>>>>
Bases définitives de l'année précédente: 19 723 589
Bases prévisionnelles d'imposition : 20 191 545

I COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	20 191 545	10,90	2 200 818,40

A GRENOBLE, le 17 mars 2025

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
Frédéric GUIN

A , le

Le Préfet,

A Entre-Doux, le 09/04/25
Guans

Le Président, Anne LENFAUT





A retourner, accompagné de la délibération de vote des taux, à la Préfecture.

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION

III - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 155 COEUR DE CHARTREUSE

1259 TEOM - I

Zone intercommunale de perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	<u>ISERE</u> 155 236 376 405 412 442 446 <u>SAVOIE</u> 033 092 105 107 229 233 246 274 275 282	P P P P P P P P P P P P P P P P P P	2 221 609 1 815 522 953 896 1 117 963 4 859 885 2 059 746 981 467 566 295 237 906 1 634 027 797 017 541 114 203 345 266 305 571 367 406 630 957 451

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 038-200040111-20250401-25_054-BF

